

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 27 juin 2011, à 17 h 30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

Sont présents: Mme Suzanne Verreault, conseillère du district électoral de Sylvain-Lelièvre et présidente de l'Arrondissement
Mme Anne Guérette, conseillère du district électoral du Vieux-Québec-Montcalm
M. Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral de Saint-Sacrement -Belvédère
Mme Geneviève Hamelin, conseillère du district électoral de Saint-Sauveur (partie de la séance)
Mme Chantal Gilbert, conseillère du district électoral des Faubourgs
Mme Ginette Picard-Lavoie, conseillère du district électoral de Maizerets-Lairet (partie de la séance)

Sont également présents: M. Djamil Moussaoui, directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
M. Jacques Vallée, secrétaire et assistant-greffier d'arrondissement

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA1-2011-0207 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir ajouté le sujet suivant :

9.2.4 - Demande de dérogation mineure - 1647-1649, rue Hocquart - Quartier Saint-Sacrement - A1GT2011-071

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adopter à l'unanimité

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation sur les projets de règlement R.C.A.1V.Q. 75, Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères et aux plans concernant les lots numéros 2 177 686 et 2 177 687 du cadastre du Québec (Îlot Irving), et R.C.A.1V.Q. 80, Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux plans de construction concernant les lot 2 177 686 et 2 177 687 du cadastre

Un représentant de la Division de la gestion du territoire explique la nature et l'effet des projets de règlement R.C.A.1V.Q. 75, *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères et aux plans concernant les lots numéros 2 177 686 et 2 177 687 du cadastre du Québec (Îlot Irving)*, et R.C.A.1V.Q. 80, *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux plans de construction concernant les lot 2 177 686 et 2 177 687 du cadastre du Québec (Îlot Irving)*.

Monsieur Yves Lacouture dépose une lettre d'opposition à la modification au zonage sur les lots 2 177 686 et 2 177 687 (Îlot Irving).

Monsieur Michel Genest dépose une lettre d'appui au projet de l'Îlot Irving.

M. Jacques Vallée dépose les 3 documents suivants :

- Lettre d'appui de monsieur Gianni Colarusso adressé à madame la conseillère Chantal Gilbert dans lequel l'Association des gens d'affaires appuie le projet de l'Îlot Irving.
- Lettre d'appui de messieurs Marc Castonguay et Allen Johnston du Manoir Charest, adressé à monsieur Jacques Vallée, pour le projet de l'Îlot Irving.
- Lettre d'opposition au projet Îlot Irving de madame Carole et monsieur Serge Savaria.

Le rapport sur cette consultation publique sera rédigé et déposé aux membres du conseil d'arrondissement.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 35 et se termine à 19 h 35.

Jacques Vallée, secrétaire
et assistant-greffier d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour le 5, avenue Sainte-Geneviève - Quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire - A1GT2011-075

Une représentante de la Division de la gestion du territoire explique la nature et l'effet de la dérogation mineure pour le 5, avenue Sainte-Geneviève, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire. La présidente de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Personne n'intervient.

CA1-2011-0208 Demande de dérogation mineure pour le 5, avenue Sainte-Geneviève - Quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire - A1GT2011-075

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par madame la conseillère Ginete Picard-Lavoie, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée en faveur de l'immeuble sis au 5, avenue Sainte-Geneviève, lot 1 212 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec afin de rendre réputés conformes l'implantation de deux constructions accessoires, soit un spa à $\pm 0,30$ mètre de la ligne latérale de lot au lieu d'un minimal d'un mètre ainsi qu'une remise à $\pm 0,14$ mètre de la ligne arrière de lot et à ± 0 mètre de la ligne latérale de lot au lieu d'une distance minimale de 0,75 mètre d'une ligne latérale ou arrière de lot, le tout tel qu'exigé par les articles 466 et 567 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* (R.C.A.1V.Q.4) de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour le 625 à 651, rue Saint-Amable - Quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire - A1GT2011-076

Une représentante de la Division de la gestion du territoire explique la nature et l'effet de la dérogation mineure pour le 625 à 651, rue Saint-Amable, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire. La présidente de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Personne n'intervient.

CA1-2011-0209 Demande de dérogation mineure pour le 625 à 651, rue Saint-Amable - Quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire - A1GT2011-076

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 625 à 651, rue Saint-Amable, le lot 4 426 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, soit de rendre réputées conformes quatre cases de stationnement aux niveaux SS2, SS3, SS4 et SS5 ayant une dimension réduite de 4,6 mètres au lieu de 5,5 mètres, tel qu'exigé par l'article 651 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4 de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour le 230, Grande Allée Ouest - Quartier Montcalm - A1GT2011-078

Une représentante de la Division de la gestion du territoire explique la nature et l'effet de la dérogation mineure pour le 230, Grande Allée Ouest, quartier Montcalm. La présidente de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Personne n'intervient.

CA1-2011-0210 Demande de dérogation mineure pour le 230, Grande Allée Ouest - Quartier Montcalm - A1GT2011-078

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée en faveur de l'immeuble sis au 230 Grande Allée Est, sur le lot 1 304 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin de rendre réputée conforme la marge latérale droite de l'agrandissement à l'arrière à $\pm 0,15$ mètre et à $\pm 1,35$ mètre au lieu d'être nulle ou d'au moins 1,5 mètre, le tout tel qu'exigé par l'article 355 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4 de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour le 280, rue Kirouac - Quartier Saint-Sauveur - A1GT2011-085

Une représentante de la Division de la gestion du territoire explique la nature et l'effet de la dérogation mineure pour le 280, rue Kirouac, quartier Saint-Sauveur. La présidente de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Personne n'intervient.

CA1-2011-0211 Demande de dérogation mineure pour le 280, rue Kirouac (quartier Saint-Sauveur) - A1GT2011-085

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 280, rue Kirouac, lot 772 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, soit de rendre réputés conformes la marge de recul latérale gauche déjà existante et son exhaussement proposé à $\pm 0,72$ mètre au lieu de 1,5 mètre et la largeur de la façade du bâtiment existant à $\pm 5,6$ mètres au lieu de 6 mètres, conformément aux articles 328 et 355 du *Règlement sur l'urbanisme Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, #R.C.A.1V.Q.4.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Suivi réglementaire de la consultation publique

Madame la conseillère Geneviève Hamelin quitte temporairement la séance à 19 h 45.

Avis de motion

Aucun.

Adoption des projets de règlement

Aucune.

Questions découlant du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juin 2011

Aucune.

CA1-2011-0212 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juin 2011

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juin 2011.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Communications écrites au conseil

Le secrétaire et assistant-greffier d'arrondissement dépose les documents suivants :

- Sommaire A1DA2011-021 - Demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Limoilou concernant le financement de la construction des fosses à plantation sur le boulevard des Capucins, à même la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain.
- Rapport de la demande d'opinion du conseil de quartier du Vieux-Limoilou du 22 juin 2011 concernant le financement de la construction des fosses à plantation sur le boulevard des Capucins, à même la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain.
- Extrait de procès-verbal de la rencontre du conseil de quartier du Vieux-Limoilou du 22 juin 2011 concernant le financement de la construction des fosses à plantation sur le boulevard des Capucins, à même la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain.
- Liste des virements budgétaires effectués pour les mois d'avril et mai 2011.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Madame la conseillère Anne Guérette dépose les résolutions suivants du conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire :

- CA-11-15 : Rescision du contrat entre la Ville, RedBull GMBH et GesteV.
- CA-11-16 : Adaptation du mode de déneigement aux besoins des

- résidents et commerçants et en fonction des particularités du quartier.
- CA-11-17 : Intégration de l'étude sur les percées visuelles à la réglementation.
 - CA-11-20 : Appui au conseil de quartier de Montcalm sur le classement de la Grande Allée.
 - CA-11-23 : Modification du zonage pour exclure l'usage de résidences de tourisme en zones mixtes.
 - CA-11-24 : Maintien des programmes de subvention pour l'habitation, diffusion et promotion.

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Il est possible de consulter au bureau d'arrondissement l'enregistrement sonore de cette période de questions.

Madame la conseillère Geneviève Hamelin reprend son siège à 19 h 55.

Propositions

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA1-2011-0213 Demande pour le versement d'une subvention de 20 000 \$ à « Initiative 1,2,3 GO! Limoilou » pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant la « Caserne des tout-petits » - A1LS2011-072 (CT2208138)

Sur la proposition de madame la présidente Suzanne Verreault, appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, il est résolu :

1° d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 \$ à l'organisme « Initiative 1,2,3 GO! Limoilou » situé au 896 3^e Avenue, Québec (Québec), G1L 2W9, pour soutenir la réalisation de leur étude d'avant-projet;

2° d'autoriser la signature de la lettre d'entente par monsieur Marcel Chiasson, directeur de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0214 Demande pour le versement d'une subvention de 5 000 \$ et l'autorisation pour la tenue de l'événement « Festival d'été OFF de Québec » les 8 et 9 juillet 2011 - A1LS2011-073 (CT2208073)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu :

1° d'autoriser l'organisme Festival d'été OFF de Québec, sis au 110, boulevard René-Lévesque Ouest, C.P. 48036, Québec (Québec),

G1R 5R5, à tenir l'événement « Festival d'été OFF de Québec » qui aura lieu au parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste et à la place de l'Université-du-Québec les 8 et 9 juillet 2011;

2° d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'animation urbaine* au Festival d'été OFF de Québec, conformément aux conditions de la lettre d'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel A1LS2011-073;

3° d'autoriser la signature de la lettre d'entente par monsieur Marcel Chiasson, directeur de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;

4° d'adopter, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, et ses amendements, le contenu de l'ordonnance numéro 26 concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de cet événement, telle que jointe en annexe au sommaire décisionnel A1LS2011-073;

5° d'autoriser la vente de produits divers et la tenue de bars-terrasses sur le domaine public dans le cadre de cet événement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0215 Autorisation de la conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et le Centre Mgr Marcoux inc. quant à la gestion de l'événement « Rencontre des cultures » qui doit avoir lieu le 9 juillet 2011 et au versement d'une compensation financière - A1LS2011-055 (CT2208244)

Sur la proposition de madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu :

1- d'autoriser la conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et le Centre Mgr Marcoux inc., 1885, chemin de la Canardière, Québec (Québec) G1J 2E5, quant à la gestion par le Centre Mgr Marcoux inc. de l'événement « Rencontre des cultures » qui doit avoir lieu le 9 juillet 2011 et au versement d'une compensation financière, selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues au projet de contrat ci-annexé au sommaire décisionnel ALS2011-055 pour en faire partie intégrante.

2- d'autoriser le directeur de la Division culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, monsieur Marcel Chiasson, ainsi que le secrétaire et l'assistant-greffier, monsieur Jacques Vallée, à signer le projet de contrat entre la Ville de Québec et le Centre Mgr Marcoux inc.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0216 Reconnaissance des organismes sans but lucratif - A1LS2011-081

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu de reconnaître comme des organismes sans but lucratif, selon le niveau proposé, les organismes mentionnés dans la liste présentée en annexe au sommaire décisionnel A1LS2011-081.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

CA1-2011-0217 Demande de versement de subventions à deux organismes de loisir pour un montant total de 4 750 \$ et autorisation pour la tenue de la programmation de cinéma en plein air pour l'été 2011 - A1LS2011-077 (CT2208237)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu :

1° d'autoriser le Centre Durocher, 290, rue de Carillon, Québec (Québec), G1K 5B2 et Loisirs Saint-Joseph de Québec, 645½, rue Kirouac, Québec (Québec), G1N 2H9, à présenter des films en plein air au parc Durocher et au parc Roger-Lemelin, selon la programmation décrite ci-haut;

2° d'autoriser le versement de subventions pour la réalisation d'une programmation de cinéma en plein air, conformément aux conditions des lettres d'entente jointes en annexe au sommaire décisionnel A1LS2011-055, aux organismes suivants :

- 3 000 \$ au Centre Durocher
- 1 750 \$ au Loisirs Saint-Joseph de Québec

3° d'adopter, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, et ses amendements, le contenu de l'ordonnance numéro 27 concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de cette programmation, jointe en annexe au sommaire décisionnel A1LS2011-055.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Division de la gestion du territoire

CA1-2011-0218 Modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (Grande Allée Est), quartier Vieux-Québec - A1GT2011-080

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'approuver, sur une base temporaire d'une année, à partir de la date de signature du bail, les modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur la Grande Allée Est, côté nord, à partir d'un point à 40,4 mètres à l'ouest de la rue D'Artigny, sur une longueur de 12,2 mètres, installer « stationnement interdit - excepté voituriers - 17 h à 23 h ».

Les parcomètres numéros 3406 et 3407 d'une durée de cinq (5) heures, soit de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche, verront alors leur utilisation se terminer à 17 h, tous les jours.

D'autoriser la signature du bail requis pour l'utilisation correspondante de la chaussée.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie quitte temporairement son siège à 20 h 08.

CA1-2011-0219 Demande assujettie à un règlement relatif au P.I.I.A. au 100, rue du Cardinal-Maurice-Roy (aménagement d'un terrain de soccer synthétique- quartier Saint-Sauveur) - A1GT2011-086

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu d'approuver les plans d'intégration et d'implantation architecturale, Parc Victoria - Construction d'un terrain de soccer synthétique, feuillets 02 et 03, des firmes PLANIA et DESSAU, reçus le 28 février 2011 et relativement à la construction d'un terrain de soccer synthétique à l'intérieur d'un projet d'ensemble, étant donné qu'il atteint les objectifs mentionnés aux articles 960 et 974 du Règlement *de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0220 Modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier local concernant l'avenue Bardy, quartier Maizerets, district Maizerets-Lairet - A1GT2011-073

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu d'approuver les modifications portant sur le stationnement et la circulation sur l'avenue Bardy, côté nord, à partir d'un point situé à 72,50 mètres à l'ouest de la rue De Fondville, sur une distance de 6,50 mètres, enlever « Stationnement 15 minutes » et installer : « Stationnement interdit, débarcadère ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie reprend son siège à 20 h 10.

CA1-2011-0221 Demande de dérogation mineure - 1647 - 1649, rue Hocquart - Quartier Saint-Sacrement - A1GT2011-071

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée en faveur de l'immeuble sis au 1647-164, rue Hocquart, lot 1738075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et de rendre réputée conforme la verrière située en cour arrière à 0,85 m, au lieu de 0 ou 1,5 m exigé par le Règlement *de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0222 Modification de la résolution CA1-2011-0176 relative à l'adjudication du contrat pour la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2011-2012 - Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-43743) - AP2011-371 (Modifie CA1-2011-0176) (CT-2207131)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu de modifier la résolution CA1-2011-0176, adoptée par le conseil d'arrondissement le 24 mai 2011, relative à l'adjudication du contrat pour la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2011-2012, Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-43743), à la firme « Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel ltée » comme suit :

La dépense totale nette, en tenant compte des taux de la TVQ, est estimée à 306 924,31 \$.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA1-2011-0223 Avis du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le financement de la construction des fosses à plantation sur le boulevard des Capucins, à même la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain - A1DA2011-020

Sur la proposition de madame la présidente Suzanne Verreault, appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, il est résolu de donner un avis favorable au projet de financement de la construction des fosses à plantation sur le boulevard des Capucins, à même la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain.

Adoptée à l'unanimité

Réglementation

Avis de motion

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci.

AM1-2011-0224 **Avis de motion du projet de Règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12028Pa* - R.C.A.1V.Q.73 - Sous-sol de l'église Saint-Roch (quartier Saint-Roch) - A1GT2011-072**

Avis de motion est donné par madame la présidente Suzanne Verreault qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'autoriser l'exercice d'usages des groupes C1 services administratifs, C2 vente au détail et services et I2 industrie artisanale au sous-sol d'un bâtiment situé dans la zone 12028Pa, laquelle est localisée à l'est de la rue du Parvis, au nord de la rue Saint-Joseph Est et à l'ouest de la rue de la Chapelle.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 73.

AM1-2011-0225 **Avis de motion du projet de modification intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia*, R.C.A.1V.Q. 81 » (avis de motion et adoption d'un règlement de concordance) - Quartier de Maizerets - (Poste Hydro-Québec de Limoilou) - A1GT2011-082**

Avis de motion est donné par madame la présidente Suzanne Verreault qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia, situées de part et d'autre du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency.

La zone 18300Up est créée à même une partie des zones 18300Cc et 18304Ia afin d'y prévoir l'usage spécifique de « poste d'énergie électrique », donnant ainsi suite à l'affectation particulière définie à cet endroit par le schéma d'aménagement.

La zone 18305Cc est également créée à même une partie des zones 18300Cc et 18304Ia et les normes d'usage et d'implantation de la zone 18300Cc sont reconduites à l'égard de celle-ci.

Le découpage des zones 18302Ia et 18304Ia est modifié afin de s'ajuster au contour des zones 18300Up et 18305Cc ainsi créées. La zone 18300Cc est quant à elle entièrement supprimée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 81.

AM1-2011-0226 **Avis de motion pour du projet de Règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4, relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc » R.C.A.1V.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) - A1GT2011-090**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, afin de créer les zones 16026Hc et 16066Hc à même une partie de la zone 16001Hb.

Dans ces nouvelles zones, seules les normes suivantes diffèrent : l'usage H1 logement peut être exercé dans des bâtiments en rangée, aucun nombre maximal de logements par bâtiment n'est décrété, les projets d'ensemble sont désormais permis, au moins 65 % des logements d'un usage H1 logement doivent avoir au moins deux chambres ou une superficie de plancher minimale de 85 mètres carrés, le pourcentage d'occupation au sol est diminué à 12, la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment principal est augmentée à douze mètres, dans la zone 16026Hc, et à neuf mètres, dans la zone 16066Hc.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 66.

Projets de règlement

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci.

CA1-2011-0227 Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12028Pa* - R.C.A.1V.Q.73 - Sous-sol de l'église Saint-Roch (quartier Saint-Roch) - A1GT2011-072

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12028Pa*, R.C.A.1V.Q.73.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0228 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia*, R.C.A.1V.Q. 81, quartier de Maizerets (Poste Hydro-Québec de Limoilou) - A1GT2011-082

Sur la proposition de madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu :

1° d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia*, R.C.A.1V.Q. 81;

2° de demander l'opinion du Conseil de quartier de Maizerets au sujet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia*, R.C.A.1V.Q. 81;

3° de demander au Conseil de quartier de Maizerets de tenir l'assemblée publique de consultation au sujet projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur*

l'urbanisme relativement aux zones 18300Cc et 18304Ia, R.C.A.1V.Q. 81.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0229 Adoption du projet de Règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q.4, relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc, R.C.A.1V.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) - A1GT2011-090 (Abroge CA1-2011-0192)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu :

1- d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution CA1-2011-0192, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 juin 2011, qui adoptait le projet de modification intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc* » R.C.A.1V.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) A1GT2011-065;

2- d'adopter le projet du « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q.4, relativement aux zones 16026Hc et 16066Hc* » R.C.A.1V.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CA1-2011-0230 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour l'exécution de travaux en 2011 à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.C.A.1V.Q. 82 - A1DA2011-015*

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour l'exécution de travaux en 2011 à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.C.A.1V.Q. 82.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2011-0231 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la délégation de pouvoirs relativement à la formation d'un comité, R.C.A.1V.Q. 68 - AP2011-358*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la délégation de pouvoirs relativement à la formation d'un comité*, R.C.A.1V.Q. 68.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Geneviève Hamelin quitte la séance à 20 h 16.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Il est possible de consulter au bureau d'arrondissement l'enregistrement sonore de cette période de questions.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de 15 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 33 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.1V.Q. 1, la présidente de la séance, madame Suzanne Verreault, déclare la séance close à 20 h 18 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Suzanne Verreault
Présidente de
l'Arrondissement

Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-
greffier d'arrondissement